

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.189

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Patrick MARENGO  
M. Philippe CAU représenté par M. Didier SIMONNET  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Raynald RIMBAULT représenté M. Gérard FILOCHE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu l'arrêté du 14 février 2019 portant application du RIFSEEP,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 17.080 du 30 juin 2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP, la délibération n° 19.073 du 23 mai 2019 revalorisant le montant du complément indemnitaire annuel, les délibérations n° 20.038 du 18 juillet 2020 et n° 21.102 du 17 juin 2021 actualisant le RIFSEEP,

Considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est défini par les délibérations n° 17.080 du 30 juin 2017 et n° 19.073 du 23 mai 2019 et qu'il convient de le réactualiser pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens après publication de deux arrêtés ministériels en date du 5 novembre 2021.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'appliquer pour la filière technique aux cadres d'emplois d'ingénieur et de technicien, les arrêtés du 5 novembre 2021 qui fixent les nouveaux corps de correspondance à ces grades pour le RIFSEEP tel qu'énoncé en annexe 1 de la présente délibération et selon les modalités définies par les délibérations n° 17.080 du 30 juin 2017 et n° 19.073 du 23 mai 2019,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 décembre 2021  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Le Maire,  
Patrick MARENCO



## ANNEXE 1

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20211214-DCM21-189-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2021  
Date de réception préfecture : 15/12/2021

Délibération du 14 décembre 2021 relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

### I - l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

Le montant de l'I.F.S.E. est fixé dans la limite des plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois, énoncés ci-après, est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants maximaux bruts annuels.

#### CATÉGORIE B

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ
Groupe 1	Responsable de service ou de structure	19 660 €
Groupe 2	Responsable adjoint de service Gestionnaire avec expertise	18 580 €
Groupe 3	Encadrement d'usagers Encadrement de proximité	17 500 €

#### CATÉGORIE A

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS		MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ
Groupe 1	Emploi de direction générale	46 920 €
Groupe 2	Direction de(s) service(s), de(s) pôle(s) avec encadrement de proximité et coordination	40 290€
Groupe 3	Responsable adjoint de service Emploi nécessitant une qualification ou une expertise particulière	36 000 €
Groupe 4	Emploi avec sujétions particulières	31 450 €

## II - Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

En application de la délibération du Conseil Municipal n°19.073 du 23 mai 2019, le montant maximal individuel du C.I.A. est fixé à 75% pour la catégorie C et à 55% pour les catégories B et A du montant maximal brut annuel indiqué ci-dessous :

### CATÉGORIE B

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service ou de structure	2 680 €
Groupe 2	Responsable adjoint de service Gestionnaire avec expertise	2 535 €
Groupe 3	Encadrement d'usagers Encadrement de proximité	2 385 €

### CATÉGORIE A

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS		MONTANT MAXIMAL BRUT ANNUEL
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction générale	8 280 €
Groupe 2	Direction de(s) service(s), de(s) pôle(s) avec encadrement de proximité et coordination	7 110 €
Groupe 3	Responsable adjoint de service Emploi nécessitant une qualification ou une expertise particulière	6 350 €
Groupe 4	Emploi avec sujétions particulières	5 550 €